



**APPLICATION DU RÈGLEMENT
N° 313-2019
SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**



RAPPORT ANNUEL 2020

RAPPORT ANNUEL

1. PRÉAMBULE

Sanctionnée le 16 juin 2017, la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* permet, depuis le 1^{er} janvier 2018, à une municipalité de prévoir les règles régissant la passation de ses contrats dont le montant de la dépense est de 25 000 \$ et plus, mais inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public (AOP). L'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (C.M.) exige que des règles à cet effet soient prévues au règlement de gestion contractuelle de la municipalité.

Pour accompagner ce nouveau pouvoir, la loi est aussi venue obliger les municipalités à produire un rapport annuel portant sur l'application de leur règlement sur la gestion contractuelle. L'article 938.1.2 du *C.M.* prévoit que ce rapport soit déposé lors d'une séance du conseil au moins une fois par an.

2. OBJET

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la MRC du Rocher-Percé en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son règlement.

3. RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

La politique de gestion contractuelle de la MRC du Rocher-Percé, qui avait été adoptée le 8 décembre 2010, a été abrogée et remplacée par l'adoption, le 18 février 2019, du *Règlement 313-2019 sur la gestion contractuelle*.

4. MODES DE SOLLICITATION

La MRC du Rocher–Percé peut conclure des contrats selon trois principaux modes de sollicitation possible :

- ▶ contrat conclu de gré à gré;
- ▶ contrat conclu à la suite d’appel d’offres sur invitation auprès d’au moins deux fournisseurs ;
- ▶ contrat conclu à la suite d’un appel d’offres public.

Pour déterminer le mode de sollicitation à utiliser, l’organisme municipal tient compte de l’estimation de la dépense du contrat qu’il désire octroyer, ainsi que des dispositions législatives et règlements à cet égard.

La MRC du Rocher–Percé a adopté des mesures de passation de certains contrats dans son règlement sur la gestion contractuelle. Les règles de mesures doivent être considérées de manière générale par la MRC lorsqu’un processus de sollicitation est initié.

5. CONTRATS OCTROYÉS

Nous vous présentons le sommaire des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par la MRC du Rocher–Percé en 2020 à la page suivante.

FOURNISSEUR	MODE DE SOLlicitATION	DESCRIPTION	MONTANT (TAXES INCLUSES)
AÉRONAV INC.	Appel d'offres public	Acquisition et installation d'un système d'observation météorologique automatisé IIIP (AWOS IIIP) et tous les équipements nécessaires à son fonctionnement et à son utilisation ainsi que la formation du personnel aéroportuaire	260 061,95 \$
Aviation Octant inc.	Contrats gré à gré	Accompagnement — Tablier Honoraires professionnels Devis AWOS Étude projet « Cargo » Licence radio AWOS	3 294,03 \$ 1 141,85 \$ 1 552,16 \$ 31 905,57 \$ 3 276,79 \$
AVJET Holding inc.	Appel d'offres public	Essence aviation	31 598,73 \$
Financière Sun Life	Appel d'offres sur invitation	Assurances collectives des employés	25 050,93 \$
Gino Langelier	Appel d'offres sur invitation	Service de conciergerie	28 201,59 \$
Groupement forestier Rocher-Percé	Contrat gré à gré	Travaux sylvicoles	46 313,80 \$
LFG construction inc.	Appel d'offres public	Travaux pour le prolongement de la piste de 1 000 pieds et la réhabilitation des chaussées aéroportuaires existantes à l'aérodrome du Rocher-Percé	10 589 344,26 \$
Pascale Gagnon	Contrat gré à gré	Accompagnement Municipalités amies des aînés (MADA)	32 000,00 \$

FOURNISSEUR	MODE DE SOLLICITATION	DESCRIPTION	MONTANT (TAXES INCLUSES)
Raymond Chabot Grant Thornton	Appel d'offres sur invitation Contrat de gré à gré	Élaboration de scénarios financiers (incendie dans la MRC du Rocher-Percé) Vérification annuelle	32 767,87 \$ 20 120,63 \$
Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie	Contrat de gré à gré	Honoraires professionnels pour la gestion des écocentres et le suivi du PGMR	2 206 560,37 \$
Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de Gaspé	Contrat de gré à gré	Enfouissement des déchets au lieu d'enfouissement technique (LET) de Gaspé	669 075,49 \$
Servitech inc.	Appel d'offres public	Évaluation foncière	484 912,84 \$
Tenco inc.	Appel d'offres public	Acquisition d'une balayeuse de piste remorquée TIER4, entraînée mécaniquement avec système sans fil et avec fil	348 729,37 \$
Tetra Tech QI inc.	Appel d'offres public	Service d'ingénierie pour l'agrandissement de la piste d'atterrissage de l'aéroport de la MRC du Rocher-Percé	442 213,96 \$

Chacun de ces octrois de contrat a été fait dans le respect du *Règlement 313-2019 sur la gestion contractuelle de la MRC du Rocher-Percé*.

6. PLAINTES

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du *Règlement 313-2019 sur la gestion contractuelle de la MRC du Rocher-Percé*.

7. SANCTIONS

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du *Règlement 313-2019 sur la gestion contractuelle de la MRC du Rocher-Percé*.

Rapport déposé lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Rocher-Percé le 10 mars 2021.

Christine Roussy
Directrice générale et secrétaire-trésorière